



LE  
**CAHIER**  
\* **JAUNE** \*

# SOMMAIRE

DEDICACE ET INTRODUCTION .....	2 et 3
<i>Paul Sémua</i> <i>Secrétaire Général de l'Institut d'Étude des Questions Juives</i>	
Louis-Ferdinand CELENE, LE CONTEMPORAIN CAPITAL .....	4
<i>Robert Dussan</i>	
LES JUIFS ET LE DROIT POSITIF FRANÇAIS .....	6
<i>Jacques de Camas</i>	
ANALYSE DES LOIS, DÉCRETS ET ARRÊTÉS CONCERNANT LES JUIFS .....	7
A QUOI RECONNAÎTRE LES JUIFS ? .....	8
<i>Charles LEVILLÉ</i>	
L'EMPRISE JUIVE SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE .....	10
<i>Marcel Denis</i>	
L'EXPOSITION « LE JUIF ET LA FRANCE », au Palais Borély, à Paris .....	12
LES TROIS ESTHÈS .....	14
<i>Maurice de BOSSIÈRES</i>	
LES GRANDS SCANDALES JUIFS .....	16
<i>André SACREMENT</i>	
LES JUIFS DANS L'HISTOIRE .....	18
<i>Laurant VIGIER</i>	
LES JUIFS ET LA RADIO : MANDÈL .....	19
<i>X. X. X.</i>	
L'ART ET LES JUIFS .....	20
<i>Jean DAUVILLON</i>	
LE RIBE FRANC .....	22
<i>Léo-Cyl</i>	

Édité par l'Institut d'Étude des Questions Juives  
à Paris, 21, Rue La Boétie

Téléphone : Anjou 34-66  
Anjou 32-37

REVUE MENSUELLE PARAISSANT LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX AU NUMÉRO :

3 francs

ABONNEMENTS :

Un an ..... 30 fr.  
Six mois ..... 15 fr.  
Abonnement de Propagande ..... 20 fr.  
Abonnement de Soutien ..... 100 fr.

PRIX AU NUMÉRO :

3 francs



« Sachons surmonter le lourd héritage de méfiance, légué par des siècles de dissensions et de querelles, pour nous orienter vers les larges perspectives que peut ouvrir à notre activité un continent réconcilié. C'est le but vers lequel nous nous dirigeons. Mais c'est une œuvre immense, qui exige de notre part autant de volonté que de patience ».

PL. PETAIN.



PAUL SEZILLE

Secrétaire Général de l'Institut d'Etude des Questions Juives

## Au Maréchal PÉTAÏN, Chef de l'État Français

Nous dédions « Les Cahiers Juives » au Grand Chef qui a fait à la France le don de sa Personne :

Notre pensée va particulièrement vers vous, Monsieur le Maréchal, vous qui, après l'armistice, avez édicté un statut réglant l'activité des juifs.

Nous voulons être à vos côtés pour refaire l'unité française : c'est pour cela que nous combattons de toutes nos forces ce qui peut la diviser, et nous plaçons les juifs au premier rang des éléments destructeurs.

L'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES vous assure, Monsieur le Maréchal, de sa profonde reconnaissance et de son loyal dévouement.

Paul SEZILLE.

# INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES

Chers Amis de l'Institut,

En vous présentant le nouveau bulletin de l'Institut sous cette forme attrapante, nous n'avons pas voulu faire une édition de luxe, mais nous avons pensé qu'il fallait bien faire les choses puisque maintenant notre famille s'est considérablement agrandie.

Les progrès incessants que nous avons faits depuis deux ans sont dus, je le sais, en grande partie à vos efforts, et je tiens à vous en remercier. C'est pourquoi l'Institut a voulu qu'à l'avenir le bulletin soit digne de vous, et, par une présentation parfaite, vous facilite encore votre tâche de propagande.

L'Exposition du Palais Beffata a été un succès. Ce détail était nécessaire pour que nos positions contraires, si l'Exposition a donné des résultats satisfaisants, il ne faut pas nous arrêter à ces succès. Nous allons maintenant entreprendre une seconde étape ; nous allons contraindre.

Il est plus que jamais nécessaire de se grouper. Nous vous demandons, chers Amis, de souscrire notre effort en faisant de nouveaux adhésions. Faites lire le « CAHIER JAUNE », qui devient votre revue de documentation de liaison et de lutte. Retenons-nous, l'attention part de vos suggestions.

Établissez des rapports encore plus étroits entre amis et sympathisants.

Que ceux qui ont à faire passer une publicité commerciale s'adressent à l'Institut (service de propagande) deux ou trois pages seront réservées à cet effet sur le « CAHIER JAUNE ».

Nous voudrions également établir des échanges entre les « offres » et « demandes » d'emplois. Faites en somme des Amis de l'INSTITUT D'ETUDE DES QUESTIONS JUIVES une grande famille où l'entraide ne sera pas un vain mot.

Faites lire votre revue « LE CAHIER JAUNE ». Faites abonner vos amis, ceux que vous voulez convaincre, nous faisons tout pour vous aider et vous satisfaire.

Rassurez vos proches à visiter l'Exposition « LE JUIF ET LA FRANCE » au Palais Beffata. Cette exposition représente un succès au delà de toute espérance, devant la foule qui se presse à ses portes nous avons droit de la proclamer tout ce que le public attend.

Encourager des amis à l'Exposition « LE JUIF ET LA FRANCE », c'est faire œuvre de bien et vers Français.

Plus que jamais nous devons songer à « contraindre », mais pour cela, il faut bien nous préparer de ce que nous ne pouvons ni ne faire ni nous ne changeons pas les méthodes employées jusqu'à ce jour et qui nous ont menés au bord de l'abîme. Chaque Français doit le comprendre. Nous assistons trop souvent à des spectacles incroyables, tels sont qui nous sont donnés par des politiciens de l'ancien régime ou même par certains hautes fonctionnaires qui se refusent à comprendre, c'est dans le but de pouvoir conserver les avantages obtenus. Il est vraiment curieux de constater que tel haut fonctionnaire, est venu pour charger de mener à bien la question juive, s'a jamais été devenu si dérangé, pour des raisons d'opportunité ou de politique, et venir visiter l'Exposition.

Il est son métier de surveiller ce ministre de l'Éducation nationale, sous le prétexte d'observer la neutralité politique, se soit refusé à engager les responsabilités de sa tâche à venir se rendre compte à l'Exposition, du piège qui, dans deux semaines sera ouvert de la main, les agents les plus objectifs.

Il est inévitable également que certaines hautes personnalités, qui ont pour mission de se pencher vers nous qui nous font de leur famille, vers les Mères, les Épouses, les Françaises, qui attendent le retour des leurs, n'aient pas été

non plus devant assister à la remise d'un prix de 100.000 francs à l'œuvre « La Famille du Prisonnier ». Ceci prouve que chez nous les politiciens ou chez nos autres fonctionnaires qui ont été le fait espérance de la Troisième République, existe encore et qui les a intéressés à jamais.

Ce n'est pas cependant ce que veut notre Grand et Vainqueur Maréchal qui pousse l'ancien des Français et leur recommande d'adopter une attitude loyale et sans arrière-pensée.

C'est à nous de faire comprendre à ces hommes politiques nous bien plus qu'à eux, que c'est en fait avec cet esprit d'opportunité. La France ne doit pas attendre que certains de ces Messieurs aient trouvé le chemin qui leur convient. La position de la France doit être claire. Il faut être prêt, en outre, il ne s'agit plus de jouer sur deux tableaux, les Français sont berrés. Les hommes qui ne veulent pas comprendre réservent à notre malheureux Pays un triste sort. Des voix françaises montent vers ces politiciens d'ancien régime ; voudront-ils les entendre ?

Nous avons dit tout le piège qui, il est à la base de tout. C'est à qui résolve le principal problème. Aucune construction ne pourra se faire si nous laissons le ver dans le fruit. Il faut donc que Messieurs les expéditionnaires, ainsi que Messieurs les hautes fonctionnaires se disent bien que nous ne laissons pas des éléments actifs et disciplinés venir occuper l'Allemagne que nous devons leur réserver dans la Communauté Française, cette Communauté qui devra être incluse dans une communauté européenne. Il faut, Messieurs de l'ancien régime, en vous démettant de vos fonctions. Mais je suis que le moins sera que vous renouiez tel ou tel, à vouloir continuer d'appartenir à la France des méthodes nouvelles et vous mettez toutes les traits particuliers qui ont marqué votre carrière dans la politique, cette détermination à fait le vôtre, uniquement ou inévitablement, les auteurs de nos malheurs.

Paul SICHELLE.





EMILY DENOEL

## LOUIS-FERDINAND CÉLINE

### LE CONTEMPORAIN CAPITAL

Voilà bientôt dix ans que je connais l'auteur du « VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT ». Dix ans que j'admire en lui l'écrivain révolutionnaire, l'homme de génie, le créateur de langage, celui qui possède au plus haut degré le sens de la langue française et de son rythme vivant, dix ans que je tiens Louis-Ferdinand Céline pour le seul poète lyrique de notre époque.

J'ai lu ses livres manuscrits et ses épreuves, je les ai lus et relus imprimés, j'en ai entendu de longs fragments de sa propre bouche. Depuis dix ans nous nous parlons ou nous correspondons également. Je crois connaître Céline comme seul un de ses familiers peut le connaître et cependant quand il me donne un nouveau livre, j'éprouve un choc violent, c'est chaque fois une découverte.

Lorsqu'en décembre 1937 il m'apporta « Bagatelles pour un Massacre », je fus terriblement étonné.

Certes, je connaissais la littérature antisémite, j'avais lu Drumont, Toussaint et les autres : leurs ouvrages m'avaient éclairé sur la question, mais les études considérables n'étaient plus qu'une lumière usée par le temps. Le livre de Céline illuminait des ténèbres savamment amassées. Une clarté fulgurante éblouit à cru l'effroyable paranoïa, la hideuse décomposition d'un monde possédé, pourri, liquidé par plus d'un siècle de domination juive. C'était si grand dans la haine, si féroce et si beau dans l'expression, si complet, si magistral que je craignis un instant de voir l'ouvrage étouffé.

« Que voulez-vous que j'espère parmi ces castes abâtardis, sinon de voir mon livre jeté aux ordures ? » disait Agrippa d'Aubigné, il y a trois siècles déjà. Et, en effet, la grande presse fit un silence écorne sur le prodigieux bouquin. Mais les journaux d'opinion se gardèrent de l'imiter : les déshydrames alternaient avec les injures les plus basses, les menaces avec les louanges enthousiastes. On s'amusait en somme. Durant ce temps, « Bagatelles » gagnait tous les jours de nouvelles couches de lecteurs. Le public se jetait en masse sur ce livre, le seul livre qui dépassait le juif d'aujourd'hui et le juif de tous les temps, qui le montrait du dedans et du dehors, corrompu et corrompant, prêt à tout pour dominer le gay masochiste, naïf ou abruti.

« L'École des Cadavres », c'était l'application à la France de la théorie du juif. Si jamais il y eut livre prophétique, ce fut bien celui-là. Tout y est dit, tout y est nommé, prévu, écrit, annoncé dans les termes les plus clairs. C'était le grand cri d'alarme, le « Molà » terrible qui aurait dû arrêter tous les Français sur la pente de la guerre. Il ne fut entendu que par les juifs. Et vivement, le Gouvernement fit une loi pour la protection des juifs. Et l'on nous mijota à Céline et à moi un procès en correctionnelle. Et, comme de bien entendu, nous fûmes condamnés. « Bagatelles » et « L'École des Cadavres » étaient interdits...

Quelques mois plus tard, la guerre éclatait.

Au début de cette année, stupéfait de voir que la France n'avait pas su ce que comprenait Céline tirait la

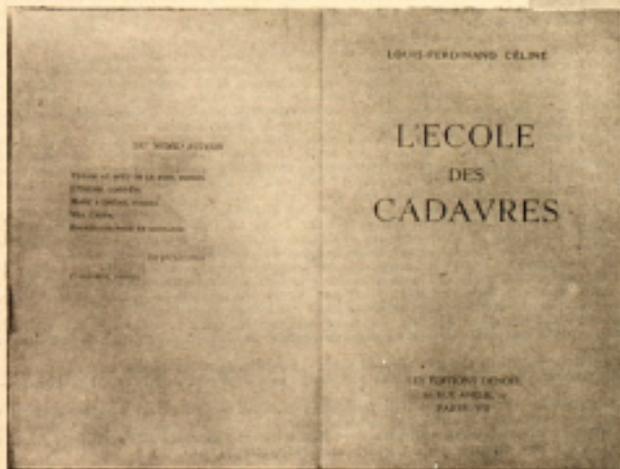


Louis - Ferdinand CÉLINE, par Giv Pao

leçon des événements dans un dernier volume : « **Les Beaux Draps** ». Encore un livre de cette verve emportée, de ce ton magnifique qui décourage les imitateurs, deux cent vingt-cinq pages bourrées de subtilsax, éclatantes et lascives, deux cent vingt-cinq pages assénées, virulentes, défilatives. Mais cette fois Céline est moins noir, moins amer. Il voit poindre une lueur d'espoir, une toute petite lumière encore bien pâle, bien fragile. L'enfance, c'est à l'enfance qu'il veut croire, à la gaieté, à la danse, au chant de l'Alouette, Fassest aux Dieux !

Et maintenant il a épuisé le sujet. Ses trois livres contiennent l'enseignement capital. Si l'on veut redresser la France, on trouvera là de sages conseils, d'utiles réflexions, la bonne méthode. Tout y est. Vous n'avez qu'à prendre.

Robert DENOEL.



1944 10 1000 14  
1944 10 1000 14  
1944 10 1000 14  
1944 10 1000 14  
1944 10 1000 14

# LE JUIF ET LE DROIT

## INTRODUCTION

Le règlement de la question juive est un des articles principaux du programme du redressement de la France.

Il est normal et il est heureux qu'il en soit ainsi. Normal, parce que plus qu'aucune autre, notre nation après son effondrement révélateur de juin 1940, doit éprouver l'impérieux besoin de voir le problème juif figurer au premier plan des préoccupations gouvernementales ; heureux, parce qu'il est satisfaisant que la France qui a toujours dans le passé, à l'issue de ses grandes épreuves, su se redresser et indiquer au monde la voie à suivre, maîtrise en ce domaine à l'Europe de demain, quelle solution il a convenu de prendre pour se libérer des empires d'isolet.

C'est que la question juive n'est pas seulement, comme trop cher sous le pontifical unique, une question exclusivement française ; elle se pose au contraire dans le cadre européen.

Que chacun soit bien convaincu, en effet, que la question juive ne pourra être réglée pour le plus grand bien des États et de l'ordre international européen, que du jour où ses principales puissances d'Europe auront adopté, pour la résoudre, des textes et des statuts analogues.

Si jamais une solidarité internationale est amenée à porter des fruits, c'est à l'ère pas douter, dans ce domaine de législation.

La France inaugurerait à sa vocation traditionnelle en demeurant en arrière de ce grand mouvement de recolonisation nationale.

Dès le 2 octobre 1940, quatre mois à peine après sa défaite militaire, le gouvernement français en dépit de certaines influences adverses à la cause juivo-musulmane, a montré sa volonté de frapper les juifs de certaines incapacités en prenant une première loi portant « statut des juifs ».

C'est le premier texte français qui retire des droits aux juifs. Jusqu'alors la législation française n'avait fait, soit en France, soit dans les colonies, que leur conférer des droits et même leur accorder des protections spéciales.

La France, qui avait si largement conseillé les juifs et leur avait laissé prendre une place prééminente dans la direction du pays et dans toutes les branches de l'activité nationale, a donc marqué, le 2 octobre 1940, un revirement d'attitude complet.

Ce revirement a été il est vrai, initié et préparé par les ordonnances des autorités d'occupation prises pour la France occupée dès les 10 mai et 27 septembre 1940. Il est d'ailleurs remarquable de constater qu'à partir du mois d'octobre 1940 il y a eu un certain parallélisme entre les dispositions des ordonnances successives des autorités d'occupation et celles des textes pris contre les juifs par le gouvernement français.

Ce parallélisme peut donner même l'impression que les ordonnances ont pu parfois, dans une certaine mesure, inspirer les textes français. Toutefois est-il, en tout cas, qu'ordonnances et lois françaises ont réglementé dans le même sens et que l'intervention de la loi du 2 juin 1941 remplaçant celle du 2 octobre 1940 portant « statut des juifs » est venue mettre une harmonie d'ensemble entre la législation française concernée les juifs et les dispositions principales des ordonnances des autorités d'occupation.

Jusqu'à présent, l'impression qui se dégage de la loi française est un peu la même que celle qui résulte de l'examen des ordonnances des autorités allemandes en France occupée : c'est une législation d'ostracisme plus qu'une législation constructive.

Les ordonnances allemandes comme la loi française destituent les juifs du rang civil et de ses postes qu'ils occupaient et les chassent des activités auxquelles ils se livraient ; mais ces textes ne définissent pas encore quelle sera la place assignée aux juifs soit dans la communauté nationale, soit en marge de celle-ci.

L'œuvre d'élimination du juif est donc commencée, mais la tâche qui consistera à fixer la place du juif dans la société européenne de demain n'est pas véritablement achevée.

Cette tâche est d'ailleurs très vaste et assez délicate à mener à bonne fin.

La question juive se présente à la fois sous l'aspect d'un problème racial et d'un problème social.

Le second de ces problèmes doit trouver sa solution exclusivement dans les règles d'ordre, mais le premier a aussi son incidence sur le droit. De cette incidence, nous en trouvons immédiatement une première manifestation s'agissant du choix des éléments qui devront être retenus pour adopter une définition de juif.

De haut en bas :  
Léon Blum  
Kramer-Saich  
Pierre Mendès  
Cohen Salodora

# POSITIF FRANÇAIS



C'est à la recherche de cette définition que nous nous livrons dans notre chaîne chronique. Car, avant de légiférer sur les juifs, encore convient-il d'abord de les définir. La chose n'est pas aisée, nous verrons que le législateur français n'a pas donné dans la loi du 2 juin 1941 la même définition du juif que dans la loi du 3 octobre 1940 et qu'il n'est pas souhaitable à plus d'un titre, que cette définition soit maintenue.

Nous nous proposons dans la suite de considérer la phase faite aux juifs et le sera fait à leurs biens par les textes en vigueur. A cette occasion, nous discuterons l'efficacité de ces textes et le cas échéant, nous signalerons les suggestions qui paraîtront opportunes.

Jacques de GAMAS.

(4 suivre).

## Analyse des lois, décrets et arrêtés concernant les Juifs

**Loi du 10 Septembre 1940**  
(L. O. 11/9/40)

Réglementant l'accès au barreau.  
(Nul ne peut être admis au barreau s'il ne possède la qualité de Français à titre originaire.)

**Loi du 7 Octobre 1940**  
(L. O. 13/10/40)

Abrogant le décret du gouvernement de la Défense Nationale du 24 octobre 1939 relatif à l'état des juifs indigènes des départements.  
Par cette loi les droits politiques des juifs d'Algérie redeviennent les mêmes que les droits politiques des Indigènes musulmans. Les exceptions sont prévues dans ses applications en faveur des sergents combattants et des juifs devenus de la Légion d'honneur ou de la Médaille Militaire à titre militaire.

**Loi du 11 Octobre 1940**  
(L. O. 13/10/40)

Portant suspension de la procédure instituée par les articles 3 et 11 de la loi du 4 février 1919 en ce qui concerne les juifs indigènes d'Algérie.

**Loi du 10 Octobre 1940**  
(L. O. du 16/10/40)  
Intégrée et remplacée par la loi du 1/4/41

Portant statut des juifs.  
Inclusion du juif.  
Les fonctions dont ils sont exclus.  
Les exceptions à ces exclusions.

**Loi du 4 Octobre 1940**

Sur les ressortissants étrangers de race juive. Cette loi prévoit la création de camps d'internement pour les juifs ressortissants étrangers. Ces ressortissants peuvent être internés au sein de centres locaux par décision préfectorale.

**Décret du 18 Juin 1941**  
(L. O. du 17/1/41)

Relatif à l'application de la loi du 10 septembre 1940 privant les fonctionnaires d'administrations provinciales des catégories privées de leurs fonctions.

**Décret du 26 Oct. 1940**  
(L. O. du 1/1/41)

Portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 2 octobre 1940 sur le statut des juifs.

**Loi du 2 Février 1941**  
(L. O. 3/2/41)

Relative aux pouvoirs des administrateurs provinciaux des catégories privées de leurs fonctions.

**Loi du 28 Mars 1941**  
(L. O. 29/3/41)

Créant un Commissariat Général aux questions juives.

**Loi du 11 Avril 1941**  
(L. O. 30/4/41)

Modifiant et complétant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.

**Loi du 18 Avril 1941**  
(L. O. 16/3/41)

Portant ouverture de crédits (Commissariat Général aux questions juives).

**Loi du 18 Mai 1941**  
(L. O. 31/5/41)

Modifiant l'article 2 de la loi du 29 mai 1941 créant un Commissariat général aux questions juives.

**Loi du 1<sup>er</sup> Juin 1941**  
(L. O. 6/6/41)

Introduisant la définition et la vente d'armes et de munitions par les juifs indigènes d'Algérie.

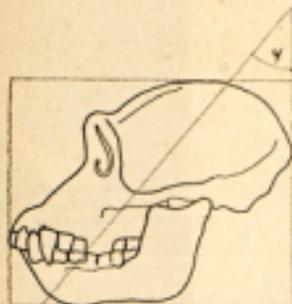
**Loi du 2 Juin 1941**  
(L. O. 14/6/41)

Remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs.

(4 suivre)

De haut en bas :

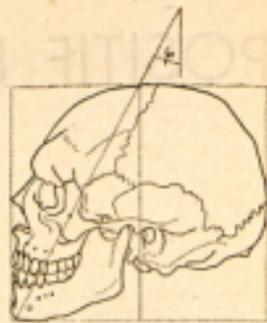
Schweitzer  
Yvonne Miller  
Maurice Tourné  
Theodore Valtes



Crâne Anthropoïde



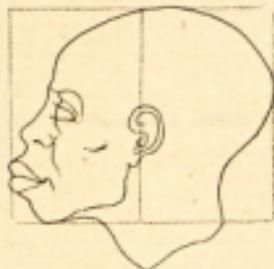
Crâne de Nègre



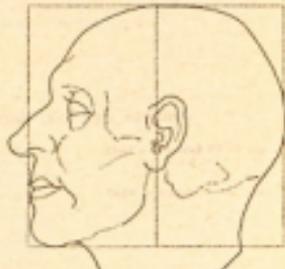
Crâne d'Européen



Face de Nègre

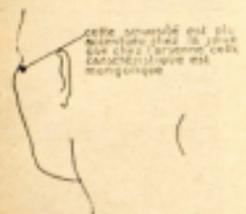
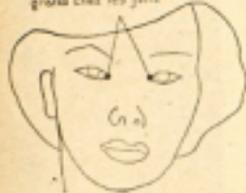


Profil de Nègre



Profil d'Arrien mélangé

Écartement entre les bords  
intérieurs des yeux est plus  
grand chez les juifs



Face de Mongol



Le Boule



## A QUOI RECONNAIT-ON LES JUIFS ?

Une inscription placée à l'entrée des galeries de l'Exposition du Palais Berlioz nous dit à peu près ceci : « Les Français se sont laissés dominer par les Juifs parce qu'ils ne les ont pas vus en méfiance, et n'ont pas appris à les décrier là où ils étaient, c'est-à-dire partout. Au lieu de s'enferrer à un art indéchiffrable à sa protection, le Français a laissé se développer son instinct naturel de répulsion contre ceux qui n'étaient pas de sa race et il est ainsi resté sans défense contre eux. Il semble s'être été momentanément frappé par des différences physiques et mentales qui créent un fossé infranchissable entre le Juif et lui. Subordonné à la fois l'influence de l'enseignement démocratique, faussement égalitaire, et celle d'une prose illustrée qui ne lui jetait sous les yeux que des photographes de Juifs, le brave Français moyen en était arrivé à croire qu'en face Monsieur Inpout et Monsieur Lévi, il n'y avait strictement d'autre différence que celle du nom. »

Une telle erreur nous a coûté assez cher, aussi bien sur le plan des intérêts particuliers que sur celui de l'intérêt général, aussi bien aux dernières générations qui nous ont précédés qu'à celles qui nous suivent immédiatement, pour que nous changions de méthode et que nous convenions à faire un petit effort de self-défense en apprenant à reconnaître les Juifs. Si les Français possédaient, en cette matière, la même acuité de perception que, par exemple, les Arabes, la nécessité de prêcher l'antijudaïsme tomberait d'elle-même : chacun se ferait sur ses paroles, les décrets se limiteraient automatiquement ; le terrain cessait d'être favorable à leurs entreprises, les Juifs l'abandonneraient sans discussion ; nous resterions entre nous, chez nous, et la France s'en relèverait d'autant.

Il est donc indispensable, pour tout Français qui se sent point la vocation de l'occultisme, d'apprendre à discerner les individus appartenant à la variété humaine constituée par les Israélites et de savoir en quel cas ces gens diffèrent essentiellement de lui.

Nous avons dit « variété humaine » et non point « race », parce que les Juifs, quoiqu'ils prétendent, ne constituent pas une véritable race, au sens que les biologistes accordent à ce mot. La race, en effet, est dominée par l'impérieuse loi d'harmonie et de transmissibilité des caractères individuels ; de ce fait, elle suppose, comme base de son établissement, une sérieuse sélection naturelle ou artificielle, opérant lors de jeu, comme reproductions, les sujets ne répondant pas à certaines conditions fixes d'avance. Tel n'est pas le cas des Juifs, qui sont le fruit de mélanges anormaux, remontant à des millions d'années et, cependant, assez incohérents pour avoir constitué un obstacle que l'aide du temps ne les a pas aidés à franchir et qui les laisse, aujourd'hui comme hier, dans un état marqué

de dysharmonie corporelle et mentale dont il leur est impossible de s'évader. Là est la véritable et profonde raison pour laquelle, en dépit de tous les efforts d'assimilation et de toutes les lois leur accordant égalité avec les autres citoyens, les Juifs ne sont et ne seront jamais « des hommes comme nous ». Les règles selon lesquelles après la Nature ne se laissent pas impunément violer, même par les décisions politiques qui veulent les aggraver.

Comme chacun a pu l'apprendre sommairement sur les panneaux illustrés exposés au Palais Berlioz, les Juifs résultent d'une triple composition ethnique blanche, mongolo (jaunes) et nègre, de telle sorte que leurs caractéristiques tiennent à la fois de celles, souvent en opposition les unes avec les autres, de chacune des trois grandes races primitives qui sont à l'origine de leur métissage.

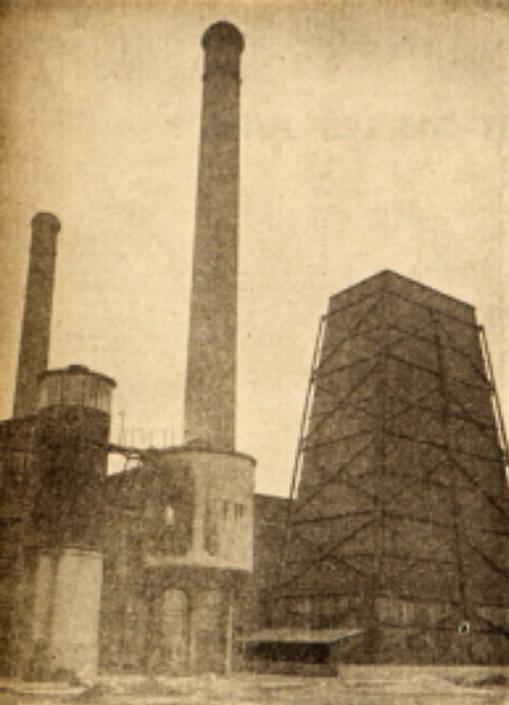
Mais, et c'est pour cette raison que les Juifs ne constituent pas une vraie race, les caractéristiques originelles ne se sont pas fusionnées chez eux et se sont nettement définies et parfaitement harmonisées dans ses proportions ; elles se sont simplement juxtaposées en une sorte de mosaïque où les indices négroïdes coexistent avec des indices mongoloïdes, sans aucune constance dans la répartition topographique des uns et des autres : tel Juif est négroïde par ses yeux et par ses lèvres, en même temps que mongoloïde par ses cheveux et son nez, alors que tel autre Juif est mongoloïde par ses yeux levés et ses pompières hautes, négroïde par ses cheveux crépus.

Il n'existe donc pas de type racial juidaïque déterminé, standardisé, homogène. Au petit bonheur, la chance... Chez le Juif, le nègre ressort tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, mais il ressort toujours ; et il en est de même pour la répartition du Mongol. De telle sorte que cette fantaisie, toute relative d'ailleurs, prétendant à l'ensemble du « peuple » aryano-mongolo-négroïde, constitue à la fois une difficulté insurmontable pour celui qui, non averti se lance dans des recherches d'identification où il ne tarde pas à échouer, et fournir en même temps le « fil d'Ariane » permettant à l'initié de s'y retrouver avec aisance.

L'effet à faire pour parvenir à une rapide et suffisante détection du Juif est chose relativement minime. De tous les arts que nous pouvons pratiquer, aucun ne présente assurément une utilité aussi incontestable. Pourquoi donc hésiter ? Les Juifs se reconnaissent toujours les uns les autres du premier coup d'œil ; que, pour assurer sa défense, l'Aryen développe chez lui cette même aptitude. Et c'est à quel nous entendons l'aider ici.



C. LAVILLE.



## L'EMPRISE JUIVE SUR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

des pétroles, tout le commerce du caoutchouc, tout le commerce du sucre, le commerce du coton, celui de la laine, les 7/10èmes de l'industrie du vêtement, de la fourrure, de la chaussure, du cinéma, de la radio, etc...

**Dans nos colonies :** Ils étaient maîtres du Gouvernement de l'Algérie et de l'Assemblée des députés financiers de cette colonie.

Les résidents généraux de Tunisie, du Maroc et de Syrie étaient choisis par eux, à tel point que les pays sous mandat français étaient de véritables propriétés privées juives.

Ils étaient arrivés, au Maroc, notamment, à faire désigner la BANQUE DES PAYS-BAS comme Banque d'Etat aux lieu et place de la BANQUE DE FRANCE.

Non contents de contrôler la plus grosse partie de notre commerce et de notre industrie, les juifs étaient parvenus à contrôler chaque association de Français, que ce soient des coopératives, des syndicats des associations philanthropiques, voire même des associations d'Anciens Elèves des grandes écoles.

Ils faisaient toujours par proposer une association et par faire désigner comme président un secrétaire, à défaut de juif, un franc-maçon bien stylé qui avait pour tâche de diriger l'influence du groupement de façon à la faire valoir avec l'intérêt supérieur de la race juive.

Notre but est d'étudier en détail, dans notre série d'articles et pour chaque question énumérée ci-dessus, l'influence juive dans ces différents domaines, la façon dont les juifs s'y prennent pour arriver au résultat et enfin, de montrer que toutes les activités juives ne tendaient qu'à un seul but : asservir le peuple français à la race juive qui seule, aurait pu alors, diriger la politique et l'économie mondiale.

Le commencement de cette œuvre devait être le communisme régnant sur la planète avec la formule : « Tout à l'Etat et l'Etat à la race juive ».

Sous ce titre, nous nous proposons de faire paraître, à chaque publication de cette revue, un article montrant l'emprise que les juifs avaient étendue sur toute l'économie française, avant cette guerre.

Les juifs ayant, grâce à la Constitution de 1875, acquis une influence prépondérante sur la politique de notre pays, ne se sont pas contentés de se livrer au commerce, mais ont voulu se nuire en producteurs et en organisateurs, rôles pour lesquels ils n'étaient pas prédestinés.

Ils devaient cependant parvenir, avec des moyens qui leur sont propres, et que nous étudierons en détail, à contrôler, après 60 ans de Gouvernement démocratique, la majorité de notre industrie.

A la veille de la guerre, les juifs contrôlaient tout les moyens de transport (chemins de fer, navigation maritime, aviation), la majeure partie de l'industrie lourde, les 7/10èmes des monopoles et concessions d'Etat (eau, gaz, électricité), les 7/10èmes des usines d'armement, les chantiers navals, les produits chimiques, la totalité de l'importation et du traitement

Si les juifs sont parvenus en France, en parlant de afro, à contrôler notre politique et notre économie, il a fallu la complicité de bon nombre de Français.

Si actuellement, les juifs peuvent maintenir leur puissance et contre-carrier, malgré l'occupant, l'action du « Maréchal », il faut la complicité de certains Français qui, malheureusement, ne sont pas tous franco-maçons.

Pour chaque cas énoncé ci-dessus, nous allons exposer : la cause du mal, ses étendus, enfin le remède, c'est-à-dire la façon de rendre, par quelques décrets soigneusement étudiés, la France aux vrais Français.

Quant à la cuisine inférieure entre Français sera au point, nous étudierons l'économie européenne en exposant :

a) ce que sera l'Etat économique de la nouvelle Europe,

b) la situation économique de la France,

c) Nous allons montrer pourquoi, si la France continue à persévérer dans son Inorganisation, notre industrie disparaîtra aux trois-quarts. Pour cela encore, nous donnerons le remède.

d) Nous allons prouver que « la collaboration » est indispensable si nous voulons éviter une nouvelle guerre à nos enfants, que la collaboration économique précède de peu la collaboration politique (l'Unité allemande et l'Unité Italienne en donnent l'exemple).

Cependant, quand deux peuples collaborent, si l'un est parfaitement organisé et outillé moralement et matériellement et si l'autre est en complète déficience, ce dernier sera victime de son insuffisance, tout au moins pour la génération qui vivra dans les 20 années qui survront la date de début de la collaboration.

Notre génération a tout fait pour provoquer la catastrophe qui risque de s'abattre sur elle. Certains d'entre nous l'ont prévenue, énonçant tous les risques, elle n'a jamais voulu entendre.

Nous pourrions actuellement imiter le marin dont le bateau a une voie d'eau et qui, voyant le danger, part seul en embarcation de sauvetage en laissant ses camarades se noyer, après les avoir prévenus à temps, mais sans les décider à agir.

Cependant, notre devoir nous dicte de crier encore une fois casse-cou et nous alerterons l'opinion publique pour que les deux forces qui gouvernent actuellement la France, chassent des postes de commandement les incapables, diplômés ou non, et placent enfin à la tête de nos comités d'organisation des hommes qui mettent toutes nos industries et non pas seulement celle de l'automobile en état de survivre à la date de la signature de la paix.



En résumé, nos efforts tendront :

a) à chasser les juifs de toute l'économie française,

b) à pousser les autorités à organiser notre économie pour nous permettre de collaborer avec les autres états d'Europe sans sacrifier le bien-être de la génération actuelle.

Marcel DENYS.



*Les Juifs auront  
l'Empire Temporel  
sur le Monde entier  
(Perus Hea Misma, Folio 1C)*



*Les Biens des non-Juifs  
sont des Choses sans  
Maitre, elles appartiennent  
au Premier Juif qui passe.  
(Talmud in Pfefferkorn)*



*Celui qui fait Couler  
le Sang des non-Juifs  
Offre un Sacrifice  
à Dieu.*

*(Nidderas Basmidebas Rabba, folio 21)*



**A l'Expositi**

**LE JUIF ET**



on

# LA FRANCE



TIQUE

osition



*Les Juifs seuls sont  
des Hommes, les autres  
Nations ne sont que des  
Variétés d'Animaux  
( Baba folio 114 2 )*



*Il est permis de  
mentir à un non-Juif*



*Les non-Juifs n'ont  
été créés que pour  
Servir les Juifs  
Jour et Nuit  
sans qu'ils puissent  
quitter leur Service  
(Sepper Midrash Talpioth, folio 255)*



# LES TROIS ESTHER

## POLITIQUE TIRÉE DE L'ÉCRITURE SAINE

Dès ses origines les plus reculées, le génie de la race juive s'est consacré à ses services éternels. Son but était de rendre dans l'accomplissement de ses devoirs, le peu superstitieux Abraham, qui travaillait sans doute :

« Qu'on partage avec Pharaon  
N'a rien du tout qui déshonore »

ou d'un stratagème que rapporte la genèse, pour s'installer en Égypte. Sarah qu'il fit passer pour sa sœur, rendit le Pharaon hospitalier. Pharaon en garda de constants souvenirs. Mais ceci est une autre histoire.

L'auteur d'Esther, à qui la Bible consacre tout un livre, n'est pas l'illustre égyptologue proposé par Jean Barine aux filles de Madame de Ménéval. C'est tout un peuple de pérorateurs politiques, une méthode de mise à la garde d'un peuple par un autre peuple. A travers l'infatigable du conte oriental, cherchons la loi qui demeure immuable. Après quelque trois mille ans elle s'a rien perds de son actualité.

Assurés, Roi des Perses, au cours d'un mystérieux festin avait ordonné que la Reine Vasthi l'ancienne Vasthi dont parle Barine parut devant le peuple crainte de la Gouverneur royale, mais privée de robes et dans le seul félic de sa beauté qui était grande. Refus de la Reine, courroux d'Assurés qui la répudia et mit la place vacante au comble.

C'est alors que Mardochée poussa sa nièce Esther, soustra le gardien des concubines royales, si bien qu'Esther obtint d'être au lit d'Assurés au lieu pas, de concubine, à devenir favorite, puis Reine. L'histoire est trop connue pour que nous la rappelions. Soulignons cependant au passage que tout y est des méthodes encore employées par les juifs : soumission facile, connaissance des origines, trafic d'influence et délation. Une fois sur le trône Esther cache ses origines, mais n'hésite qu'à aux seules instructions qu'elle reçoit de Mardochée.

Sur papille en place, Mardochée entre en rébellion contre les lois du Pays et refuse de rendre au Premier Ministre les honneurs qu'on lui doit. Éternelle rébellion du juif contre la Loi du Pays qu'il a trahi. « Le roi est de Assurés » avec nation regardée, dissimulée par les autres nations dans toutes les provinces de son royaume. Ces gens ont des lois qui diffèrent des autres nations. Quand aux lois du Roi, ils ne les observent pas ». A mesure qu'il prend plus cher les autres, il arrive toujours au moment où le juif dépose toute mesure. Son exaltation est de tout les temps. De tout temps il a eu le triomphe insouciant et le naufrage de son Bœuf.

C'est ce qui se produisit à Suze, et celui qu'on a appelé le cruel Assurés fut un nationaliste persé qui, ayant compris le péril, prit les mesures propres à l'éviter. Il y trouva sa perte. Ses conseillers, sa femme même, lui avaient dit : « Si tu es de la race des juifs, ce Mardochée devient qui tu as commencé à tondre, tu ne pourras l'empêcher sur lui, en confiant le Gouvernement entièrement ». La réaction manquée d'Assurés est celle qui se produisit de nos jours en Roumanie, où cette autre Esther, la Lipsovan, concubine royale, fit pieusement supporter le Ministre antisémite Geyu.

Sur triomphe, Mardochée l'éleva sur le massacre de quelques dizaines de milliers de Perses, et l'on put



*« J'ai vu vous inspirer, et pour ma propre vie,  
Et poser les bases d'un peuple instruit  
Qu'il prie avec moi vous avec exultance »*  
— 100 —

voir à Suze le juif introuvable passer avec les troupes de sa victoire dont il s'est approprié les biens.

Mais la religion juive, le triomphe d'Esther et de Mardochée est aujourd'hui une grande fête. La fête de la répentance. Elle s'appelle Poirim.

Plus près de nous, la Pologne a connu elle aussi son Esther. Ce malheureux pays s'était recréé dès le treizième siècle impudemment hospitalier et avait accueilli les juifs que l'on chassait alors de partout. Bédélés de Poux, prières de Kalisz, leur avait accordé un statut d'un libéralisme tel que le serment d'un chrétien n'avait aucune valeur lorsque celui d'un juif lui était opposé. Allégué par tant de faillites, les juifs ne tardèrent pas à affluer en Pologne. Le serment de l'illustre triomphe d'une Esther qui les y installa définitivement. C'est le roi Casimir le Grand qui, au milieu du quatorzième siècle, leur permit, sur les instances de sa maîtresse, la juive Estera, de construire aux abords mêmes du Palais Royal de Cracovie leur ghetto, qui porte aujourd'hui encore le nom de Kazimierz.

Les maîtres de la Pologne ont peut-être commencé avec cette Épre. Surtout assez que le nombre des juifs en Pologne atteint 12 % de la population totale, 28 % de la population polonaise.

En France, si l'invasion juive a été favorisée par toutes les facilités accordées par les gouvernements de la République, nous avons connu tous les excès de cette race et, pour brider toute corporation contraire, l'édit de Marchaumont.

Exotisme ceci. Nos seigneurs en février-mars 1804. Une grande dame juive, femme du marchand de tabac juif, juif honnête naturalisé en 1803, Paul R., écrivait à son mari qui se trouvait alors en Amérique



Jail d'un ghetto d'Europe Centrale

des lettres pieuses d'excuse, dans un français apprivoisé ; la vie était pour elle vide, triste, bête, pleine d'ennui. Madame R., dormait mal sur les millions que son mari n'avait certainement pas gagnés à la sueur de son front.

Le Seigneur voulait que les événements vinssent secouer le vieux sang d'Israël, ce sang trop laudé qui l'assombrit de torpeur. Février : affaire Stawisky ; mars : faillite Gilsolo.

« Il paraît, écrit-elle à son mari le 1<sup>er</sup> mars, que les banques ont fait beaucoup de difficultés pour les paiements Gilsolo. Il paraît que ce ne serait pas brillant, et la complication c'est que beaucoup des ouvriers sont des petits actionnaires de l'affaire : **voilà tout le peuple sur le pavé de Paris, et réclamant son argent, ce serait effrayant.** »

Ce qui l'effraye, cette belle et riche dame, ce n'est pas de penser qu'en de ses comptes elle ritait ces petits actionnaires, c'est que ces petits actionnaires puissent descendre dans la rue pour réclamer leur épargne.

« Elle avait écrit la veille, au sujet de l'affaire Stawisky :

« Il fait froid et gris. Le temps est comme le reste, très triste : **ce soir c'est Pourim**. La fille d'Esther, fille de république. **Nous aurions bien besoin d'avoir une nouvelle Esther et d'être victorieux, défaits de nos ennemis.** »

« Histoire d'Esther, pour mettre à la raison les gens qui commencent à se dégoûter.

**Solidarité des juifs, massimilité**, voilà deux choses qu'en pays on doit jamais oublier.

M. DE BONNIÈRES.

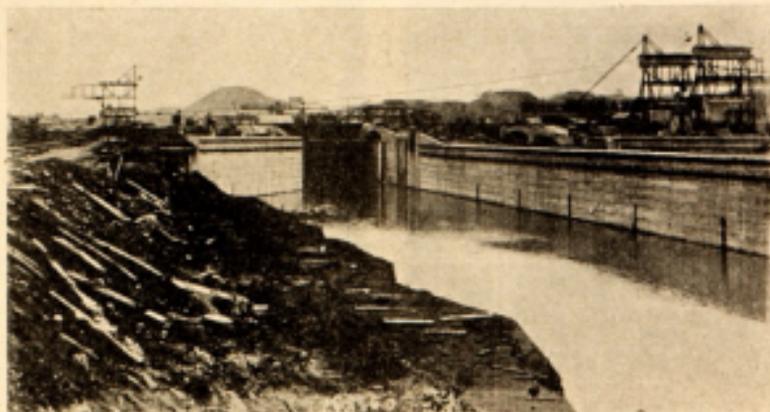
tement matériel. Je ne pourrai pas aller au Temple. J'ai reçu une carte de remerciements de David Weill, tu es très aussi pour son mot de bien. Il paraît que hier les banques ont fait beaucoup de difficultés pour

les paiements litieux. Il paraît que ce ne serait pas brillant et la complication c'est que beaucoup des ouvriers sont des petits actionnaires de l'affaire. Vous - tu tout ce peuple sur le pavé de Paris et voilà maintenant ça paraît à effrayer. C'est Jacques qui a vu cela. Je vois te laisser, à demain.

Samuel Shers 1934

à mon avis abridemande. Il fait froid et gris, le temps est comme le reste, très triste. Le soir c'est Pourim, la fête d'Esther, fête de république, nous aurions bien besoin d'avoir une nouvelle Esther et d'être victorieux, défaits de nos ennemis... de copie de 27 lignes peut figure, je serai bien content. Lorsque ce sera terminé car la bibliothèque est complètement dévoué à cela.

# LES GRANDS SCANDALES JUIFS



## PANAMA...

Panama... Panama... Ce nom sonne légèrement comme un son de défaite. Que d'économies péniblement amassées par de braves français, par des gros travailleurs et petits épargnants se sont trouvées perdues à jamais, transformées en papier bon, comme dit Alesse « à mettre au cabinet ».

Déjà le régime parlementaire ou plutôt ceux qui le représentent révèlent toutes leurs tares. Déjà la conscience humaine sent le marchandise dont il est facile de trafiquer. Déjà la cupidité sème la hénion.

Et qui joue le rôle du démon tentateur ici comme ailleurs ? un groupe de juifs, déjà et toujours...

Évoquons ces souvenirs douloureux de son père...

Au cours du second trimestre de 1888, une fièvre de gains faciles s'empara de toute la population de notre pays. Des milliers d'obligations à lots étaient proposées par voie d'affiches, par prospectus, par les journaux, par les banquiers et leurs courtiers. On promettait des intérêts mirifiques et l'appât de lots importants répartis par tirages alternés, comme abouçités au miroir, les gros et petits rouliers qui déjà venaient à leur portée les trésors de Géocône.

Que s'était-il passé ? Une loi du 8 juin 1888 venait d'autoriser la « **Compagnie Universelle du Canal Océanique de Panama** » à émettre 720 millions d'obligations à lots :

Et c'est ainsi que commença ce scandale de Panama qui aboutit à la ruine de tant d'espères et provoqua dans le monde entier une émotion si considérable que les Bourses des deux hémisphères en furent, pour un temps, ébranlées.

L'idée de percer, par un canal, l'Isthme de Panama, n'était point nouvelle. Les navigateurs de tous les pays avaient rêvé de réunir l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique par un canal navigable qui permettrait d'éviter le détour par le Cap Horn. Dès 1528, les Portugais par la voix d'Antonio Galvao, le proposaient à Charles-Quint... en 1780, Nelson préconise un canal par le Nicaragua... les projets se succèdent sans résultats pratiques jusqu'en 1845, date à laquelle le Nicaragua, pour procurer l'afflux des capitales européennes, fait appel à Louis-Bonaparte, le futur Napoléon III, dont le nom commença l'engrand projet. Puis Ferdinand de Lesseps, descendant d'une très vieille famille basque, qui voulait de réaliser le projet de son père, se fit approuver par le Congrès des Sciences Géographiques, qui l'approuva, le projet de l'Isthme de Panama.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1879, parut le premier numéro du bulletin de la Compagnie du Canal de Panama et en mars 1881, la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique de Panama est officiellement constituée. Ferdinand de Lesseps est placé à la tête de cette Compagnie. C'est ici, qu'apparaît le juif. La Compagnie a pour Conseiller, LEVY-GREMBEUX, financier de peu d'envergure, mais qui met en relations de Lesseps avec le baron de Reineck, autre juif,

banquier, membre de la célèbre tribu des Reineck, organisa de Franquet (comme les Rothschild). Ce baron de Reineck avait une certaine influence dans le monde polihque de l'époque où l'on s'était pas trop regardant sur l'origine et l'antériorité des parchemins nobiliaires. Et c'est alors, que cette affaire furtivement honorée à sa base devint soudain, par l'intrusion d'un juif, une des affaires les plus scandaleuses de notre époque, où l'on est tout stupéfait de rencontrer le nom de personnages influents et respectés des milieux les plus divers.

Le baron de Reineck persuada Ferdinand de Lesseps et les Membres de la Compagnie de financer un grand emprunt pour couvrir les frais de l'entreprise de ce canal qui devait avoir 81 kilomètres de longueur sur 91 mètres de large et 12 m. 30 de profondeur. Pour la réussite de cet emprunt la Compagnie demanda le vote d'une loi... vote qui eut lieu le 8 juin 1888 et ne fut pas acquis sans peine.

Des bruits fâcheux avaient été répandus sur la difficulté des travaux, les gaspillages des premiers entrepreneurs, les malversations diverses... C'est alors que pour enlever l'affaire, Reineck donna la mesure de ses talents. Avec le concours d'un certain Cornélius Herz, autre banquier juif, et d'Arton, plus connu sous le nom d'Arton, il entreprit le siège des députés et sénateurs. A coup de chèques, il acheta les consciences faibles. Arton, délégué 3.249.000 francs. On trouve les noms d'Arton, député; Devès, sénateur; Biébe, ancien ministre; Albert Grévy, sénateur; Jules Roche, député; Rouvier, ancien ministre; de la Force, député; Person, ancien député; Léon Renault, sénateur; Antonin Peroul, député; Berni, député; Thivernot, sénateur, et cent autres, parmi les bénéficiaires des chèques tirés par le baron de Reineck.

Mais tout n'allait pas pour le mieux au clan des souscripteurs d'obligations et le procureur général Quesnay de Beaupréau était saisi par chaque jour de nombreuses plaintes en abus de confiance contre Ferdinand de Lesseps, directeur et E.Étel, entrepreneur de la Compagnie qui venait d'être dissoute à la suite de déficit dans l'exploitation.

Qui est cet E.Étel en question ? L'ingénieur de la Tour du Champ de Mars, un juif encre, qui cette tour qui symbolise Paris sur les cartes postales et dans les chansons, cette tour emblème maçonnique, est l'œuvre d'un hétéroxe pour la plus grande gloire des disciples d'Isoëel.

Le procureur général ordonne une instruction et Ferdinand de Lesseps, Charles de Lesseps, son fils, E.Étel, ingénieur entrepreneur sont cités devant la Cour d'Appel, le 27 Novembre 1892. A noter que cette citation n'était pas devant le tribunal de première instance, parce que Ferdinand de Lesseps était Grand Croix de la Légion d'Honneur. Ferdinand de Lesseps fut condamné par arrêt du 8 Février 1893, par défaut en même temps que son fils Charles, à 5 ans de prison et 3.000 francs d'amende pour escroquerie et tentative d'escroquerie auxquelles était associée l'émission de 1888; E.Étel, de son côté est condamné à 2 ans de prison et 20.000 francs d'amende. Les condamnés se pourvoient en Cassation. La cour annule l'arrêt et fait bénéficier les demandeurs de la prescription. Mais l'intrusion juive avait berné le grand nom jusque là sans tâches des Lesseps.

Et les corrupteurs devaient-ils ? Et le baron de Reineck ? Cornélius Herz ? Arton ?

Nous y voyons; le baron de Reineck qui avait dirigé la mise en coupe réglée des consciences parlementaires était renseigné sur les attaques qui menaient les journaux « La Cocarde » et « Le Libre Pécuniaire ». En lui juif, du reste il mit sur les deux tableaux. Par l'intermédiaire de Georges Bural, secrétaire de la rédaction, il renseigna « Le Libre Pécuniaire » sur les dessous de l'affaire Panama. Reineck qui connaissait jusqu'au chiffre des dettes de chaque député, s'empressa à faire chanter les parlementaires. Cependant inquiet devant les attaques de « Le Libre Pécuniaire » et de « La Cocarde », il fit le 7 novembre à Monaco. Il en revint le 18 et demanda à Rouvier d'intervenir près de Constans, pour faire cesser la campagne. Rouvier accepta à la condition d'être comparé de Clémenceux, à cette époque directeur du journal « La Justice », avec comme correspondant, Cornélius Herz. (Nous retrouverons par la suite dans le détail) L'intervener ne donna pas le résultat espiéré et le lendemain, le baron de Reineck fut trouvé mort dans ses appartements; la cause officielle de ce décès fut une congestion cérébrale.

Cornélius Herz avait fui en Angleterre; arrêté à Bourne-mouth en 1893, il ne put être extradé en raison de sa mauvaise santé. Cependant en 1895-1896, il fut condamné pour chantage envers la Compagnie de Panama à 5 ans de prison et 3.000 francs d'amende.

Arton, s'était lui aussi enfui... en Turquie à Londres et sur ses indications une nouvelle instruction

fut ouverte en mai 1897 au cours de laquelle des poursuites furent entreprises contre les députés Naquet, E. Maret, Boyer et le sénateur Lévy. Tous furent acquittés. Arton avait été condamné à la dégradation civique, 5 ans de prison et à une très forte amende pour corruption de parlementaires.

Deux commissions de la Chambre des Députés enquêtèrent sur les affaires de Panama; elles conclurent simplement à un blâme des défaillances de la police et de l'autorité militaire qui avaient engagé lâchement les poursuites. Mais ces conclusions semblaient mettre en cause le procureur général Quesnay de Beaupréau. La cour de cassation constituée en Conseil Supérieur de la Magistrature, le mit hors de cause.

Tous les acteurs de cette triste affaire s'en lavent blancs comme neige... il ne restait plus éparpillés, qui continuaient dans les promesses de trois juifs avaient apporté leurs capitaux, que leurs yeux pour pleurer.

Quant au Canal de Panama, les Etats-Unis rachetèrent les droits de la Compagnie Française et le 15 août 1914, sous la conduite du Colonel Goethals, le canal fut ouvert à la navigation internationale. Une fois de plus, l'œuvre d'un français profitait à une nation étrangère, à la suite de manœuvres juives.

André SAUDERMONT.



de LESSEPS



E.ÉTEL

# LES JUIFS DANS L'HISTOIRE

## ORIGINES

On peut définir les Juifs comme un peuple vivant qui, destructeur de son propre Etat (qu'a-t-il fait de sa Terre promise ? qui lui restait par protection particulière de Dieu ?) s'en est destructeur dans les Etats des autres.

Cette malheureuse existence envers les autres comme envers lui-même est particulière au Juif ; elle explique ce sentiment si amoussément répandu sous le nom d'antisémitisme qui s'est développé partout où le juif a été. Bernard LAXARE, juif de grande classe, fort estimé par ses contemporains a été frappé par cette animosité si générale et il a compris qu'elle était inhérente au Juif lui-même et non à ses ennemis puisque ceux-ci appartenaient aux races les plus diverses, qu'ils vivaient dans des contrées fort éloignées les unes des autres, qu'ils avaient réglé par des lois différentes, gouvernés par des principes opposés, qu'ils n'avaient ni les mêmes mœurs ni les mêmes coutumes, qu'ils étaient animés d'esprits divers ; mais ne leur permettant pas de juger également toutes choses, et que cependant ils étaient d'accord contre le Juif (1).

L'état d'esprit de juif, qui l'a rendu si odieux, tient d'abord à son comportement naturel biologique par quoi peut s'expliquer la répulsion que nous éprouvons pour certaines catégories d'animaux dégoûtants, mais il est entretenu et développé par un enseignement à prétentions religieuses et divines qui ont peiné au paroxysme une infatigable fanatisme déjà excessive portant le Juif aux extrêmes et en fin de compte son aliène.

Ce peuple acrobate de nomades sans les ni lies et de pillards sans scrupules qui dépendait les Egyptiens du Pharaon (2) comme il a dépendu les Français de la troisième République, a été humilié de centes pour lui faire servir qu'il était le peuple « élu » de Dieu, choisi par Dieu entre tous les autres. Les raisons de cette préférence sont assez obscures et Dieu s'en explique comme suit : « Ce n'est point parce que vous surpassiez en nombre toutes les nations que le Seigneur s'est uni à vous et vous a choisis, puisque vous êtes moins nombreux que tous les peuples, mais parce que le Seigneur vous a aimés et a voulu le serment qu'il a fait à vos pères au temps d'Abraham » (3). Ce serment était que Dieu faisait alliance avec Abraham et le « multiplierait très fort » en lui donnant à lui et à sa race la terre de CHANAAN « en possession éternelle » à condition que chaque juif de sexe masculin serait circoncis.

Cette « éternité » promise a été singulièrement réduite par les événements et nous savons que le « sionisme » a pour but d'en rétablir le cœur intermédiaire depuis deux millénaires, un refuge en Etat Juif autour de Sion, colline éburnée de Jérusalem.

L'alliance entre Abraham et Dieu a eu de certaines conséquences : Dieu étant devenu Dieu des Juifs, les Juifs se sont dit « Peuple de Dieu », et le sionisme Juif a commencé de Dieu ». Par ailleurs, Dieu étant vain, le peuple juif est de-

venu « Le Peuple saint », la terre juive est devenue « La Terre Sainte », la Bible juive est devenue « La Bible sainte », l'histoire juive est devenue « l'histoire sainte ». On voit l'engorgement. C'est d'abord comme un syllogisme dont il est malheureux que le point essentiel (l'Alliance) n'ait d'autre caution que l'affirmation du juif Abraham. Telle qu'elle est cependant, cette histoire sainte... et juive est devenue la nôtre. Si nous y regardons d'un peu près, nous la laissons aux Juifs : « Tu ne peines point à vivre à celui qui appartient à la race, ni de l'argent, ni des produits, ni quelque autre chose que ce soit, mais tu peines à te venger, à l'étranger ». « Ne mange rien de ce qui est mort naturellement. Donne-le au vendeur à l'étranger qui est dans la maison, afin qu'il le mange ; car toi, tu es le peuple saint de Seigneur ton Dieu » (4).

Ainsi parle le Dieu de la Bible à ses juifs.

Jeugues à une telle morale l'orgueil tendent de « peuple élu » qui le portait à vouloir privilèges partout et à se mêler de la politique des pays qui l'avaient accueilli, et vous comprendrez qu'il se soit rendu si particulièrement insupportable que partout le bon accueil du début ait dégénéré en pogrom.

Ces considérations qui régissent le sort du juif depuis son plus lointain passé expliquent ses tribulations continuelles.

4

Si l'antisémitisme que voit en valeur historique, la Bible est le seul document auquel nous puissions nous référer pour ce qui touche aux origines du peuple-juif. C'est une source sûre, la légende y tient le plus grande place.

La création d'Adam et d'Eve, 4004 ans avant notre ère, marque dans la chronologie juive, les premiers ancêtres du peuple juif, car nous n'en doutons pas, le monde a été créé pour le Juif et le premier couple humain avait pour destination de préparer la race « élue ». La géologie de la Bible en fait foi.

Avant l'introduction de l'homme, Dieu avait créé le monde en six jours. Précipitation météorite dans les immensités furent créés maintenant sur « Dieu voyant que la malice des hommes sur la terre était extrême, et que toutes les pensées de leur cœur étaient appliquées au mal en tout temps, se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre et, touché de douleur au fond du cœur : « Je détruirai, dit-il, sur la face de la terre, l'homme que j'ai créé, l'homme et tous les animaux, depuis le reptile jusqu'aux oiseaux du ciel, car je me repens de les avoir faits » (5). C'est l'aurore du dernier jour de la création et d'une partie du jour précédent que Dieu commença à créer par écoule et qu'il va détruire. Seul, Noé avait trouvé grâce devant Dieu, un sillage dans l'arche avec ses trois fils, sa femme et les femmes de ses fils : en tout huit personnes, accompagnés (il faut joindre un couple de tous les animaux créés. Quand tout ce monde est resté « Dieu, de

Adrien ferme la porte » (?) et fait glorieux son déloge. Nous sommes alors selon la chronologie juive, en 3348 avant notre ère. Cette date sera le commencement véritable du monde, mais celle que les habitants de l'Asie, tout ce qui respirent sur terre savent exact.

▲

Les trois fils de Noé étaient Sem, Cham et Japhet. Sem est, comme il se doit, le père des Sémites ; Cham des noirs ; Japhet des blancs (aryens). Cela paraît d'abord tout simple, mais cela est différent maintenant, car Noé n'était en sa vie femme, la diversité de couleur des réjoints ne s'explique pas.

▲

C'est lui que se glisse l'histoire d'Abraham, fils de Thérèse qui descendait de Sem. Nous sommes évidemment en terre juive, et c'est un véritable patriarcat, l'ancêtre de Dieu qu'il écrit un jour à Dieu en lui offrant pour nom du veau, du pain, du beurre et du lait (8), qui a conclu avec un Dieu cette alliance : dont nous avons profité en conséquence.

Abraham venait d'Ur en Chaldée. A peine arrivé en Chanaan il y fut induit par Dieu que cette terre appartenait au jour à ses descendants. (Dieu se moquant, hypothèque fut prise, et Chanaan devint « Terre promise »). Mais le chame n'était pas au point et quittant Chanaan on vint en France (9), Abraham descendit en Egypte.

Lorsqu'il fut près d'y mourir, il dit à Sara son épouse : « Je suis que tu es une femme belle, et que lorsque les Egyptiens

te verront, ils diront : C'est un femme. Et ils me tueront et te réserveront. Je t'en supplie donc, dis que tu es une veuve, afin qu'on ne traite bien à cause de toi, et qu'on me laisse vivre par après pour toi ». Lors donc qu'Abraham fut entré en Egypte, les Egyptiens virent que cette femme était très belle. Les princes l'emmènèrent au Pharaon et la luièrent au prix de son lit ; et la femme fut emmenée chez le Pharaon et se maria avec Sara épouse d'Abraham à cause d'elle ; et il eut des brebis et des bœufs et des ânes et des serviteurs et des servantes, et des ânes et des chameaux. Mais le Seigneur frappa de tous grans plaies le Pharaon et sa maison à cause de Sara épouse d'Abraham. Le Pharaon après Abraham et lui dit : « Qu'est-ce que tu m'as fait ? Pourquoi m'as-tu fait ainsi que c'était ta femme ? Pour quel motif m'as-tu dit qu'elle était ta femme, de telle sorte que je la prise pour femme ? Maintenant donc, voilà ton épouse : Prends-la et va-t'en ». Le Pharaon donna des ordres à ses gens touchant Abraham ; et il le renvoya, ainsi que sa femme, avec tout ce qu'il avait. Abraham « était très riche » (10).

Cet incident, particulièrement amusant, indique bien la mentalité juive. Et se place vers 3300 avant notre ère.

Abraham après son contact avec la terre d'Egypte, et s'étant aperçu qu'elle était fertile et de régions agréables lui raça de la race JEUVE ses autres terre de prospérité.

L'abbé VIOTIER.

## LES JUIFS ET LA RADIO :

### MANDEL

Une fois samedi soir de P. T. T. et de la Radio, Mandel fut les nouveaux, les derniers gagnés. Ce fut qui avait été juifs à l'œuvre de Chirac (mais il n'est pas le maître) un mélange pour beaucoup d'usage, avait pris de l'anglais physique. Mais il était toujours au lit. En cela il n'était pas changé.

Je suis encore en charge adhésif et heurté sortant d'un tel demande comme un moment d'attente (mais) d'une importante feuille qui lui permettait de glisser ses interventions, le jour où Mandel est fait visite aux studios pour en prendre possession. Il dit quelques mots de cette voix déprimée qu'on lui connaît (les juifs ont rarement un organe agréable, je songe par exemple dans le domaine de la radio au glorieux député Jacques Vial, est de cette phrase un « chouchou » qu'on songe).

Et ce fut des fois dans cette robe, jusque la famille et l'indépendance, la rigueur de son plaisir ; celui du maître. Le ferrocarril et l'arbitraire servent.

Certaines fois même leur voir se ministre pour en obtenir les faveurs. D'autres, tombèrent à l'idée de parler devant lui. On parlait à mots couverts de collaboration au ministre qui de peur, s'était méfié. Ce n'est jamais arrivé son levé, mais un bel instant (mais) de la ministre des Colonies, me conta par la suite les faits de Mandel pour se faire entendre). Ce dernier, devenu ministre des colonies, demanda un jour un rapport urgent. Ce rapport souleva deux jours de travaux ininterrompus et de recherches fébriles pour les ministres ; lorsqu'il fut apporté au lit à Mandel le lendemain, on dut lui faire simplement d'une voix blanche et coupée :

« C'est trop tard, Monsieur, c'est un quart d'heure après ma demande que je voulais ce rapport ».

Et il fut le document dans la poche à papier. (C'est ainsi que le Ministre faisait trembler son personnel).

Sur P. T. T., les juifs se substituent, contradictoirement au-

jourd'hui et aujourd'hui à tout et à travers. On comprend un jour que Mandel devint que le Radio-Journal de France fut la par le seul speaker, alors que jusqu'à les studios des divers chroniqueurs débattaient devant le micro.

Jean Tournon dit le soir même bénéficier à l'occasion les « papiers » qu'il développait en les lisant, car il n'était même pas en le temps de les regarder au préalable, l'ordre étant tenu à la dernière minute. Or, tous les collaborateurs devaient au plus mal et devaient lire eux-mêmes leurs notes, comme chaque jour ; ce fut lamentable et le malheureux Tournon fut ainsi de lui de quelques regards de Tournon.

Le lendemain Mandel s'était-il mal expliqué, on l'aurait vu compter, tout esprit comme par le passé.

Comme par le passé, jusque à lui.

Paul Kaufmann possesseur de la chronique des affaires étrangères.

Alors surabondait avait l'air de l'air parce que chargé de la lecture des extraits de presse, il avait l'air à l'époque des affaires d'Algerie, fut la balance égale dans les relations entre les personnes favorisées à l'Angleterre et ceux appelés à l'air.

Pour Mandel, il fallait laisser tomber systématiquement les organes qui ne soutenaient pas la politique anglaise.

C'est ce qu'il avait voulu dire dans les limites d'une stricte nécessité.

Henri Bussy (secrétaire de la Comédie Française) jouissant de la faveur marquée du maître, est une pièce de premier plan dans les fonctions théâtrales.

Et tout à l'heure.

Lorsqu'un passant, fort tard, rue de Grenelle, en passant à cette époque, vit les fenêtres du Cabinet ministériel toutes éteintes.

C'est Mandel qui voulait pour votre malheur ?





Après la Révolution, le vent pour de privilèges toujours plus nombreux ; à force d'ambes, de ténacité, de force, de bluff, de manœuvres, de crises successives, de tout prendre les lettres de romanesque et attendis leur activité à tous les dieux. Ils sentaient alors que l'art peut être une merveille immense de revenus, ils sentaient également que les romans de nos jours n'ont en art comme en publicité l'insuccès par l'œuvre le goût, puis la moralité du public. Ils comprendront celle que l'art peut être un pur moyen de spéculation isolée, lucrative, et française. Le fait n'est pas constant ; il n'a jamais dépassé à la limite de créer, il glisse quand cela est utile à sa propagande sociale autant qu'à ses finances. L'époque moderne avec ses procédés moyens de divulgation, des idées, des formes et des sentiments, (presse, radio, théâtre, cinéma) connaît sans ses succès à l'œuvre fait en lui procurant des années de plus ou plus présentes et perfectionnées.

Le goût de l'école, des gens qui se prétendent romanesques, devant être également favorisé par la peinture dite moderne, les arts industriels, vulgarité, futurisme, surréalisme, etc., qui sont autant de tricheries et d'impostures. Les grands marchands de tableaux étaient tous juifs, de Bredon à Rosenberg. On lançait au public exactement comme on lance sur le marché un nouvel appareil. Nous devons dans ce domaine assister à des spéculations romanesques. Un marché international fait de la peinture était créé. Les marchands de tableaux étaient les maîtres du goût et des prix. Que de grands peintres aient, morts dans la misère et dans la solitude, pourraient avoir considérables, 100.000, 200.000, 300.000 francs et au-delà. Les peintres juifs à la mode dessinaient par contre leurs brillantes de leur petit commerce. Ils avaient pour leurs besoins des codes d'art avaient toutes leurs études, toute logique, toute moralité, tout savoir ; c'était le triomphe de l'art-traité et de l'imposture. Les romans, la prose entièrement juives laissent la publicité ignorante. Les romans espèrent créer un miracle, le leur était peut-être ; se faisait alors de faire une publicité romanesque sur un certain genre ; l'artiste fait travailler surtout le genre demandé et la toile se vendait adroitement, sans parvenir au public.

C'est un devoir aujourd'hui, pour chaque Français d'écrire les yeux. Les romans sont parmi les plus riches de monde, ils doivent au être faits. On ne peut que s'élever l'esprit en contemplant les chefs-d'œuvre de notre Pays.

Jean DAUVILLIER.



Exemples  
d'Art Français



# LE RIRE FRANÇ

## SI ÇA VOUS CHANTE...

Ici, nous ne sommes pas des attentistes, nous avons pris parti.

Nous avons pris le parti de rire !

Le rire, a dit Rabelais, est le progrès de l'homme.

Nous rions dans la barbe de Malin. Nous avons le rire jaune devant les étiquettes laborieuses ; le rire rouge à l'effusion des redoublements de salaires ; et les hochers de Churchill nous procurent le FOU rire !

Quasi aux stipendiés de Radio-Londres... ils ne savent pas rier qu'à gorge-d'employés !

Nous chanterons aussi et nous persiflerons.

Quand le poète à fonds secrets Elie-Joseph BOIS radoteur, nous tromadoteuse :

« J'ai la gorge de Bois,

Ça ne va pas... ça ne va pas !

sur un air connu. Et qui sera de Moutonnet.

Nous caricaturons les tromadotes de glotte.

« Oh ! la, B, c'est gauche, c'est gauche ! »

Nous avons d'ailleurs, publié notre premier dessin au « RIRE » il y a trente ans. Et c'était un dessin anti-pail !

Notre première chanson date de la même époque. Elle a paru dans « La Bonne Chanson » de Théodore Botrel. Et c'était une chanson anti-campesque !

Depuis, nous avons publié quelque dix mille caricatures dans les grands quotidiens de Paris et les principaux régionaux. Et présent, sur la scène de tous les music-halls de France un « numéro » de « dessin-chansonnaires ».

Notre troisième a toujours été libre de tout fil à la patte.

Nous continuons, comme le nègre du municipal Mac-Hoban.

C'est le moment où souvent doit faire son métier.

Le nôtre est de persifler les gossesques.

Tant pis pour eux et

EN FRANCE, LE RICHOTTE TUE.

LEO-OTI.



LES COMPÈRES

— On nous persiflote...  
— Il paraît qu'on veut mettre un impôt sur les nez.



LE CONDAMNÉ

— C'est bien la peine d'avoir la plus belle appartement de France pour habiter des barattes !



LE PROFITEUR ET LE CHÔMEUR

— Tout ça que je suis je questionne un restaurant... et lui tu n'as rien à manger !

# LETTRE A LÉON BLUM

Paroles de LUC-CYR

Air : « Ce qu'une femme n'habille pas ».

Bien que le terre jaune de la Palestine  
Collé aux armoiries de tes fins ancêtres,  
Montane, au sein de ces latitudes,  
Araît jalé de toi : le Chef, le Premier !  
En dévot, d'ailleurs, à sa courbe laide !  
« Il n'est plus bon qu'à mettre au Cabinet ! »  
« C'est un lap' dans le genre du moment d'Oronte »  
« Et de l'étrépidité de Monsieur Jean ZAY. »

Tu vas te faire les confidences  
Dans de bons fauteuils et de chères boucanes  
Et tu commas tout de administrateurs  
Qu'en manque d' ronds-d' cuir pour le bon d' leur don ?  
Compagnon ! félicite pour ta gloriole ;  
Toi, qui dirigeras ? Cabinet 104,  
Tu dépenses la cuisine à Vincent Auriant...  
Et l' budget de l'Etat est créé sans un :

Le pauvre épargneur n'est alors se plaindre,  
Tu le subrois ; et quand le bumbin  
Nommé Petit France commence de gréindre  
Tu le révoques... tel un grand rabbin !  
Tu créer ensuite un bon Ministère  
Des laïques ! C'était pas mal inventé !  
Ministre-Loisier : les deux font la paire ;  
Le grand Comtefère en avait robe !

Et la mère Brantchotch ? nous n'en filer pas dapes !  
Ah ! mon frère cher frère, tu parles d'un sœur !  
Elle s'accrochait ! moi dans les pils il se jure  
Choua' jure qu'elle voulait prendre l'assurance !  
Elle était entrante la pûte jeunesse  
Quand, dans un couloir, faisant du festing,  
Elle apercevait le pif à Mandré...  
Elle baissait les yeux, en criant : schacking !

Enfants de juifs et d'hommes de poêle,  
De spécialistes et de sallowans,  
Tu te prépares à lever hotellé...  
Mais tous les quetteurs sontaient du ghetto !  
Quand t'a accrédié l' taureau du Yachoué :  
Il a passé poutre et n'y est qu' du feu !  
Entre deux Ploons et un Général Sore,  
Il a toujours eu de l'amour aux yeux !

Avec l'art apétiens dont tu es capable,  
Dans le noir dravé de n' pas draper,  
Tu craspale pouvois pléindre mon compable  
Et dir' : le rabbin n'a déjà coupé !  
Où mais... essayant le vin de la France  
Notre Marchéol vient d' le condanoner,  
Tu n'as pas flétri la juide sentence  
Et ça, pour un juif... c'est manquer de ner !

**Visitez l'Exposition :**

**“ LE JUIF ET LA FRANCE ”**

**au Palais, Berlitz, 31, Bld. des Italiens - PARIS**

La réimpression d'un Chef-d'œuvre

LOUIS-FERDINAND CÉLINE  
**BAGATELLES  
POUR UN MASSACRE**

120<sup>e</sup> édition

Ce fort volume ..... 39 fr.

Un succès qui devient triomphal

GILBERT DUPÉ

**La Foire aux Femmes**

ROMAN  
24<sup>e</sup> édition

Ce volume ..... 49 fr.

Nouveautés

PAUL VIALAR

**La Maison sous la Mer**

Ce volume ..... 25 fr.

Un autre succès : *La Rose de la Mer* (Prix Fénéon 1939)

JEAN PROAL

**LES ARNAUD**

Ce volume ..... 26 fr.

Le roman de l'énergie paysanne, de la force virile en lutte contre le malin. Livre merveilleux, hérité de poètes et de grands écrivains épiques. LES ARNAUD constituent le succès le plus retentissant.

19, Rue Amélie (7<sup>e</sup>) EDITIONS DENOËL

Éditions de l'Institut d'Étude  
des Questions Juives

Extrait du Catalogue

ENQUÊTE SUR LE JUDAÏSME .....	10 fr.
L'ÉTRANGÈREMENT DES JUIFS EN FRANCE .....	10 fr.
LE PARLEMENT AGENT D'ÉRECTION DE LA JUDEO- MAÇONNERIE .....	12 fr.
LE JUIF ET LE PARASITISME DANS LA NATURE .....	10 fr.
LEJUS NOIRS .....	5 fr.
LA MORPHOLOGIE DU JUIF .....	6 fr.
NOÛS, LES JUIFS NE SOMES PAS DES GENS COMME VOUS .....	10 fr.
LE CONCORDISME EST JUIF .....	3 fr.
LA VIEILLE POURSUITE JUIVE .....	3 fr.
LE JUDAÏSME CONTRE L'HUMANITÉ ABSENTE .....	6 fr.
LA MENTALITÉ JUIVE :	
I. L'ENVIE .....	5 fr.
II. LA NATION .....	3 fr.
LA TACTIQUE JUIVE .....	3 fr.
LES ACTES DE NOTRE DÉFAITE .....	10 fr.
LES TROUPES À LA NATION .....	10 fr.
FRANÇOIS L. D. FAUT JUDÉOÏSME .....	10 fr.

DIVERS

J'ai été prisonnier en Allemagne .....	20 fr.
DU TRAVAIL POUR TOUS .....	5 fr.

EN VENTE CHEZ MACHETTE

ET AUX ÉDITIONS NOUVELLES

51, RUE SÉQUOÏER, PARIS 6<sup>e</sup>

Pour toute commande ajouter 10 % pour le port

Lisez et faites lire

**LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES**

*La Revue que tout Français se doit de lire*

EN VENTE PARTOUT

et Numéro spécimen franco contre 2 francs en timbres à

**LES DOCUMENTS MAÇONNIQUES - 7, rue Sautnier à Paris**

## Pourquoi "LE CAHIER JAUNE" ?

A de nombreuses époques, lorsque le juif devint par trop indésirable on se signalait par ses tristes méfaits, ou résolut de le marquer d'un signe distinctif (rouelle, heussard, etc...) de couleur jaune.

Cette couleur était un avertissement : « méfiez-vous ! », semblait-elle dire... voilà votre ennemi capital !

Que le « CAHIER JAUNE » devienne donc un symbole de ralliement et de défense des Français qui ont compris d'un vif le danger.

IMPRIMERIE SPÉCIALE DE L'INSTITUT D'ÉTUDE DES QUESTIONS JUIVES  
21, RUE LA BOÉTIE - PARIS

